

Canicule de quoi parle-t-on ?

Météo France, l'Institut de veille sanitaire et la Direction générale de la santé (DGS), se coordonnent pour veiller et alerter quotidiennement sur les risques de survenue de fortes chaleurs. Cette action se concrétise par le Plan national canicule qui compte 4 niveaux d'alerte. Les 2 niveaux significatifs de canicule :

Niveau 3 (T°C en journée $\geq 34^{\circ}\text{C}$ et T°C la nuit $\geq 20^{\circ}\text{C}$ pendant 3 jours consécutifs) :

L'avertissement chaleur qui correspond à la couleur orange. Des actions de prévention et de gestion sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité/durée du phénomène :

- ⇒ actions de communication visant à rappeler les actions préventives individuelles (hydratation, mise à l'abri de la chaleur ...)
- ⇒ déclenchement des « plans bleus » (garantissant la continuité et la qualité de la prise en charge des personnes), ex : activation par les mairies des registres communaux avec aide aux personnes âgées et handicapées isolées inscrites sur les registres, mesures pour les personnes sans abri, etc.

Chaque préfet applique ces directives dans le cadre du plan de gestion de canicule départemental prenant en compte la situation locale.

Niveau 4 (canicule exceptionnelle, très intense et durable)

Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, difficulté d'approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, pannes d'électricité, feux de forêts, **nécessité d'aménager le temps de travail ou d'arrêter certaines activités...**).

Cette situation nécessite une mobilisation exceptionnelle et une coordination de la réponse de l'État avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC) qui regroupe l'ensemble des ministères concernés.

A quel moment et comment le dispositif canicule est-il mis en œuvre ?

Niveau 2 : vigilance et veille. Dès lors que le **niveau 3** est atteint, la collectivité procède à la mise en œuvre de son dispositif canicule qui comprend notamment des aménagements d'horaires pour les services aux administrés afin de prévenir les risques pour le public et le personnel communal.

Modifications des horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Bibliothèque Périodes scolaires	10h30/13h00	10h30/13h00	9h00/13h00 13h30/15h30		10h30/13h00	10h30/12h30	
Bibliothèque Vacances scolaires	9h30/13h00	9h30/13h00	9h30/13h00		9h30/13h00		
Service culture, communication, tourisme	8h00/12h30 13h00/15h00	8h00/12h30 13h00/15h00	8h00/12h30 13h00/15h00	8h00/12h30	8h00/12h30 13h00/15h00		
Services administratifs : Hôtel de ville Espace solidarité N. Mandela	8h00/12h00 14h30/16h00	8h00/12h00 14h30/16h00	8h00/12h00 14h30/16h00	8h00/12h00 14h30/16h00	8h00/14h00		

Quelques conseils pour prévenir les risques :

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

MOILLER SON CORPS ET SE VENTILER

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS - FERMER LES VOLETS LE JOUR

DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES

MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE

NE PAS BOIRE D'ALCOOL

ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

En cas de problème : appelez un proche ou les secours :

- **SAMU : 15**
- **POMPIERS : 18**
- **POLICE SECOURS : 17**